

ORGANISATION

🕒 DUREE

La durée de formation est de 3 ans, équivalent à 4200 heures :

- 2100 H en formation théorique
- 2100 H en formation clinique

🏠 MODALITÉ DE FORMATION

- A l'Institut de Formation de Nevers
15, rue du Donjon
58000 NEVERS
- Cours en présentiel et distanciel

♿ ACCESSIBILITE

L'institut étudiera l'adaptation des moyens de la prestation pour les personnes en situation de handicap.

Pour plus de renseignements, nous vous conseillons de prendre contact avec le référent handicap des instituts à l'adresse suivante :

chan.ifsi.sec@ght58.fr

PRÉSENTATION D'ÉQUIPE

Directrice : Sophie NOURRY

Coordonnateur pédagogique :

Danièle AUGENDRE

Formateurs-trices :

Géraldine ANCHUELO - Nadine ARROM

Thierry BARBET - Didier CAVOY

Florence COUDERC - Arnaud DEYRE

Martine DUCROIZET - Isabelle FAUCHER

David HUARD - Alice LAPORTE

Laurent LINARES - Nathalie PINAUD

Brigitte THIERIOT - David RENAUD

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé, à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie.

Ils interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans les structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Cette formation répond à la certification RNCP n°8940 et l'arrêté du 31 juillet 2009 modifié relatif au diplôme d'Etat d'Infirmier

TARIFS

Coût de la formation :

- **Frais d'inscription :** 170 € par an
- **Montant de la CVEC :** 100 € par an
- **Frais de formation :** 7865 € par an

Des prises en charge financières sont possibles selon votre situation.

Nous vous invitons à vous renseigner auprès des organismes suivants :

- Organismes de fonds de formation (OPCO, CPF, Transition Pro ...)
- France Travail
- Votre employeur

imprimé par nos soins

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE

Nièvre



L'IFSI

LE DIPLÔME D'ÉTAT EN SOINS INFIRMIERS



**Institut de Formation en Soins Infirmiers
de Nevers**

📍 15, rue du Donjon - 58000 NEVERS

☎ 03.86.71.84.20

💻 chan.ifsi.sec@ght58.fr

🌐 Pour plus de renseignements, consultez
notre site internet : www.ifsi-nevers.fr



Ne pas jeter sur la voie publique

ACCÈS À LA FORMATION

- **Par la plateforme PARCOURSUP:**
Concerne les élèves en continuité de parcours
- **Par la formation professionnelle continue** (*Justifier d'une durée minimum de 3 ans de cotisation à un régime de protection sociale*) : Les candidats doivent s'inscrire aux épreuves de sélection d'entrée en formation.

PRÉ REQUIS

- **Via Parcoursup :**
 - Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'entrée en formation
 - Etre titulaire du baccalauréat ou d'une équivalence
- **Via les épreuves de sélection :**
 - Avoir 17 ans au moins au 31 décembre de l'entrée en formation
 - Justifier d'une cotisation à un régime de protection sociale d e3 ans à temps plein à la date de l'inscription aux épreuves
- **D'une manière générale :**
 - Fournir un certificat médical établi par un médecin agréé attestant que l'élève ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession
 - Etre à jour dans les vaccinations obligatoires

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- **La formation théorique :**
2100 H de formation sous la forme de :
 - Cours magistraux
 - Travaux dirigés
 - Travaux pratiques
- **La formation pratique :**
 - 2100 H de formation sur 4 lieux de stage différents :
 - Soins de courte durée
 - Soins en santé mentale
 - Soins de longue durée et soins de suite et de réadaptation
 - Soins individuels ou collectifs sur des lieux de vie
- **Les dispositifs d'aide à la réussite :**
 - Le Temps Personnel Guidé (TPG) :
 - Visite sur site
 - Utilisation de la plateforme pédagogique
 - Temps de préparation de stage
 -
 - Le suivi pédagogique individualisé
 - Les unités d'intégration : Unité d'enseignement portant sur l'étude des situations de soins ou situations "cliniques".

MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'évaluation des connaissances et des compétences est réalisée par un contrôle continu régulier et par un examen final.

Deux modes d'évaluation sont mis en place :
Par écrit et par des oraux.

LES BLOCS DE COMPÉTENCES

- 1- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- 2- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- 3- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- 4- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- 5- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
- 6- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- 7- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- 8- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- 9- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- 10- Informer et former des professionnels et des personnes en formation

CERTIFICATION

- Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier
- Validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique et pratique en milieu professionnel (*Acquisition des 150 crédits correspondant au 5 premiers semestres*)
Présentation au jury d'examen régional